

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 juillet 2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	16	16

Vote
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2022, le 25 juillet à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Notre Dame de Riez s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 20 juillet 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20 juillet 2022.

Présents : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES : BESSONNET Séverine, BOUTET Nadège, GARREAU Sabrina, NERAUDEAU Delphine, NIMESKERN Laurence, REMAUD Natacha, SAINTURAT Corinne, SIONNEAU Dominique, THIBAUD Stéphanie, MM. CROCHET Jean, GLACIAL Yves, LE GAL Alain, POTIER Jocelyn, THUÉ Alain, VITALIEN Anthony.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture des Sables
d'Olonne
Le : 27/07/2022
Et publication ou notification le :
27/07/2022

Excusé(s) : Mme DILLET Sabrina, MM. BRUN Jérôme, MIGNÉ Hervé.

A été nommée secrétaire : Mme NERAUDEAU Delphine

2022_07_04 – Urbanisme : SYDEV chemin de l'Ile – Effacement de réseaux

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N° 2021_07_03 du 26 juillet 2021.

La commune a sollicité le SYDEV pour la réalisation de l'effacement du réseau électrique chemin de l'Ile. Le SYDEV accepte d'engager la réalisation et d'assurer le financement desdits travaux après la signature d'une convention entre le Syndicat et la Commune.

Le coût prévisionnel des travaux est de 127 135,00 € HT.

La participation de la Commune est de 48 255,00 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

Accepte la convention n° 2021.AR8.0004 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'un effacement du réseau électrique au chemin de l'Ile,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

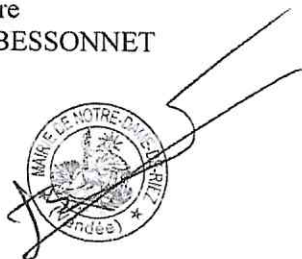
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 27/07/2022

Le Maire

Hervé BESSONNET



La Secrétaire de séance,
Delphine NERAUDEAU